

# LA PRISE EN COMPTE DES PERSPECTIVES SEXOSPÉCIFIQUES

## APERÇU



Nations Unies

Bureau de la Conseillère spéciale  
pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme

# **LA PRISE EN COMPTE DES PERSPECTIVES SEXOSPÉCIFIQUES**

## **APERÇU**



**Nations Unies  
New York, 2003**

**La prise en compte des questions d'équité  
entre les hommes et les femmes :  
Aperçu**

## NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. L'expression « pays », dans la présente publication, s'entend aussi des territoires et des villes.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Bureau de la Conseillère spéciale  
pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme  
Département des affaires économiques et sociales  
2 United Nations Plaza, 12<sup>e</sup> étage  
New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique  
Télécopie : (212) 963-3463  
Courrier électronique : [daw@un.org](mailto:daw@un.org)

## Table des matières

	<i>Page</i>
<b>Avant-propos</b> .....	v
<b>1. Introduction</b> .....	1
• Objectif : égalité entre les sexes — stratégie : prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes .	1
• Phase analytique .....	3
• Questions d'ordre général et grandes tendances .....	5
<b>2. Intégration d'une perspective sexospécifique : les leçons tirées de l'expérience</b> .....	9
• Nécessité d'une vaste stratégie ciblant les principales institutions et mettant l'accent sur les relations entre femmes et hommes .....	9
• Les mesures tendant à réaliser l'égalité entre les sexes peuvent aussi contribuer à la réalisation des autres objectifs socioéconomiques .....	10
• Prise en compte des individus : condition préalable .....	10
<b>3. Intégration d'une perspective sexospécifique selon les contextes</b> .....	13
• Analyse et élaboration des politiques .....	13
• Recherche .....	16
• Assistance technique .....	19
• Appui aux organes intergouvernementaux .....	21
• Collecte, analyse et diffusion des données .....	22
<b>4. Développement/renforcement des capacités institutionnelles dans la prise en compte des sexospécificités</b>	25
<b>5. Conclusions</b> .....	29



## Avant-propos

Le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing, en 1995, voit dans l'intégration d'une perspective sexospécifique une stratégie de premier plan à l'échelle mondiale dans la promotion de l'égalité des sexes. Le Conseil économique et social a posé, dans ses conclusions concertées 1997/2, des principes généraux applicables à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. Le Secrétaire général a arrêté d'autres directives concrètes à ce sujet, dans une lettre datée du 13 octobre 1997, adressée à toutes les entités du système des Nations Unies. La vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, organisée comme suite au Programme d'action de Beijing, en juin 2000, a été l'occasion de renforcer le mandat de l'Organisation des Nations Unies dans la prise en compte des perspectives sexospécifiques. Plus récemment, le Conseil économique et social a adopté une résolution (résolution 2001/41 du Conseil économique et social) sur l'intégration d'une perspective sexospécifique (juillet 2001), dans laquelle il s'est dit résolu à faire en sorte que les perspectives sexospécifiques fassent partie intégrante de toutes ses activités, y compris celles de ses commissions techniques, et a recommandé de procéder à un examen quinquennal de l'application de ses conclusions concertées 1997/2.

Des objectifs intergouvernementaux clairs ont été fixés pour les principaux *domaine d'activité* de l'Organisation des Nations Unies, notamment le désarmement, la lutte contre la pauvreté, les politiques macroéconomiques, la santé, l'éducation et le commerce. Dans sa résolution 1325 (2000), qu'il a adoptée en octobre 2000, le Conseil de sécurité a souligné qu'il était important de redoubler d'efforts pour incorporer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix. Des directives tendent également à assurer la prise en compte des sexospécificités dans les principaux processus de planification et documents de l'Organisation des Nations Unies, les plans à moyen terme, les budgets-programmes et les évaluations de programme (voir, par exemple, la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 1997).

Dans ses conclusions concertées 1997/2, le Conseil économique et social dit qu'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes « *c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domai-*

*nes — politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. »* Intégrer une démarche d'égalité entre les sexes, c'est donc faire en sorte que les points de vue des femmes aussi bien que ceux des hommes, leurs expériences, leurs connaissances et leurs intérêts soient pris en compte dans l'élaboration des politiques, les processus de planification et la prise de décisions. Les questions d'égalité entre les femmes et les hommes devraient être placées au cœur des analyses et décisions de politique générale, plans à moyen terme, budgets-programmes et structures et processus institutionnels. Pour ce faire, il faudrait tenir systématiquement compte des perspectives sexospécifiques dans tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies.

Si ces efforts sont à l'évidence essentiels pour permettre tant aux femmes qu'aux hommes de jouir de leurs droits fondamentaux et assurer la justice sociale, il apparaît de plus en plus que retenir une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes aux différents domaines du développement permet également d'accomplir des progrès sur les plans économique et social. Aux fins de l'intégration d'une perspective sexospécifique, on pourrait être amené à réviser certains objectifs, stratégies ou mesures de sorte que les femmes aussi bien que les hommes puissent avoir une influence sur les processus de développement, y participer pleinement et en tirer profit. Sans doute faudra-t-il procéder à des aménagements dans les organisations — d'un point de vue structurel, mais aussi en ce qui concerne les procédures suivies et les cultures — pour instaurer un climat plus propice à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Au cours de la dernière décennie, l'intégration des questions sexospécifiques a suscité un intérêt de plus en plus marqué au sein de l'Organisation des Nations Unies. En témoignent l'adoption de programmes sur l'égalité entre hommes et femmes et de stratégies d'adoption d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le système des Nations Unies; l'intensification de la recherche sur les perspectives sexospécifiques dans différents domaines et la multiplication des données ventilées; la sensibilisation aux perspectives sexospécifiques dans les différents domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies; et l'adoption, au niveau institutionnel, de mesures tendant à faire mieux comprendre aux membres du personnel l'importance d'une démarche soucieuse d'égalité, à améliorer leurs connaissances et à renforcer leurs compétences en la matière, notamment des programmes de formation et des systèmes de coordination des questions d'égalité entre les sexes.

Il reste cependant à résoudre un certain nombre de difficultés, liées notamment : au manque de clarté conceptuelle; à la méconnaissance du rap-

port qui existe entre les perspectives sexospécifiques et les différents domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies; et au défaut de moyens d'intervention une fois les perspectives sexospécifiques définies. Des stratégies ont été mises en œuvre pour surmonter ces obstacles; elles reposent notamment sur des fiches sur les concepts sous-jacents à l'intégration d'une perspective sexospécifique, des notes de synthèse sur légalité entre les sexes dans les différents secteurs et des programmes de développement des compétences. Le principal enjeu aujourd'hui, c'est de savoir « COMMENT » on peut définir les perspectives sexospécifiques et leur donner effet. C'est là l'objet de la présente publication. De nouveaux outils seront conçus pour aider les membres du personnel de l'ONU à adopter une démarche sexospécifique dans leur travail.

Il convient de toujours garder à l'esprit que l'existence d'une stratégie d'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes n'exclut en aucune façon des interventions ponctuelles visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes et garantir l'égalité entre les sexes. Le Programme d'action de Beijing prévoit une stratégie en deux volets : l'intégration d'une perspective sexospécifique, accompagnée d'interventions ponctuelles tendant à combler les lacunes ou résoudre les problèmes spécifiques rencontrés dans la promotion de l'égalité entre les sexes. De même, l'intégration d'une perspective sexospécifique ne dispense pas de faire appel à des spécialistes ou à d'autres acteurs dans ce domaine, qui doivent au contraire jouer un rôle de catalyseur au cours de la prochaine décennie pour améliorer la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes à l'Organisation des Nations Unies, en faisant mieux comprendre à tous les membres du personnel l'importance de cette question, et en renforçant leurs connaissances, leur engagement et leurs compétences en la matière. Le rôle des spécialistes des questions d'égalité entre les sexes, des responsables de la coordination dans ce domaine et des services chargés des questions concernant les femmes au sein du système des Nations Unies sera plus important que jamais et il faudra donc leur affecter encore davantage de ressources pour les aider dans leur entreprise.



Angela E. V. King  
*Conseillère spéciale  
pour la parité entre les sexes  
et la promotion de la femme*



## 1. Introduction

### **Objectif : égalité entre les sexes — stratégie : prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes**

Les gouvernements et les organisations internationales se sont fixé pour objectif la réalisation de l'égalité entre les sexes, comme en témoignent accords et engagements internationaux. Mais le sens véritable de l'« égalité » dans la pratique et les moyens d'y parvenir suscitent une vive controverse.

L'inégalité entre femmes et hommes est de toute évidence un syndrome planétaire. Par exemple, les femmes sont plus souvent que les hommes victimes de violence dans le couple; elles participent moins à la vie politique et ne sont pas aussi bien représentées dans les instances de prise de décisions que les hommes; elles n'ont pas les mêmes chances que les hommes sur le plan économique; elles sont surreprésentées parmi les pauvres; et les femmes et les filles constituent la majorité des personnes victimes de la traite et du commerce sexuel. Il importe de résoudre ces problèmes, en particulier à la faveur des efforts déployés pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

De nombreux changements, à divers niveaux, seront nécessaires pour favoriser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes; il faudrait notamment modifier les comportements et la nature des relations entre individus, et opérer la réforme des institutions et cadres juridiques, des institutions économiques et des instances de prise de décisions politiques.

Le présent document examine la stratégie de promotion de l'égalité entre femmes et hommes telle qu'elle a été définie dans le *Programme d'action de Beijing* lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), c'est-à-dire la prise en compte systématique des sexospécificités. Cette stratégie vise les objectifs suivants s'agissant de toute la gamme des politiques et des questions envisagées :

- Il doit être tenu compte des différences et des inégalités entre les sexes dans l'analyse des problèmes et la définition des orientations (voir encadré à la page suivante); et
- Il faudrait entreprendre de réduire le fossé entre les sexes et promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

Une stratégie complémentaire, prévoyant des « interventions ciblées », a pour objectif premier de réduire les disparités entre hommes et femmes désavantageuses pour elles. Il peut s'agir, par exemple, de mener des études

Conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social :

*« Intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines — politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. »*

spécifiques tendant à déterminer les raisons qui expliquent que les femmes ne profitent pas autant des courants d'échange, d'apporter un appui à un réseau d'organisations non gouvernementales de femmes qui s'intéressent à la question des femmes et des médias, d'organiser à l'intention des autorités judiciaires des séances de formation consacrées à la violence dans la famille ou au viol, ou encore de mener à l'intention des hommes politiques une action de sensibilisation à la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique. Ce type d'initiatives ciblées n'exclut en aucune façon une stratégie plus large d'intégration des questions d'égalité entre les sexes.

La mise en œuvre de la stratégie d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes varie selon l'activité considérée : recherche, élaboration ou analyse des politiques, exécution des programmes ou assistance technique. Les moyens et les modalités d'action varient d'un domaine d'activité à l'autre. Par exemple, dans le domaine de l'assistance technique, il importe de déterminer l'intérêt des questions de sexospécificités avant d'engager avec d'éventuels partenaires un dialogue constructif sur les problèmes d'égalité entre les sexes. En revanche, s'agissant d'un projet de recherche, on cherchera à déterminer si les cadres conceptuels et les méthodologies adoptées permettent d'appréhender les disparités ou inégalités entre femmes et hommes.

La stratégie d'intégration des questions d'égalité entre les sexes doit par ailleurs être adaptée au sujet considéré. La démarche analytique retenue et les questions posées doivent répondre aux problèmes spécifiques envisagés. Il en va différemment s'agissant de déterminer les incidences de l'égalité entre les sexes sur la politique macroéconomique ou lorsqu'on s'intéresse aux politiques de contrôle des armes légères.

S'il n'existe ni formule ni schéma type applicable à l'ensemble des contextes d'exécution, on peut cependant dégager une constante s'agissant de l'intégration de perspectives sexospécifiques, quels que soient les sec-

teurs et les questions de développement considérés : loin d'en être un aspect superficiel, la question de l'égalité entre les sexes doit être au cœur même des activités.

Pour mettre en œuvre la stratégie d'intégration d'une perspective sexospécifique, il faut tout d'abord se demander comment et pourquoi il convient de prêter attention aux questions de disparités et d'inégalités entre hommes et femmes dans le domaine considéré, identifier les divers moyens de réduire ces inégalités et décider de l'approche à suivre à cet effet<sup>1</sup>.

### **Phase analytique**

Encore que les questions à poser et l'approche à suivre varient selon le sujet considéré et le mandat confié à l'institution concernée, il importe, de manière générale et au préalable, d'envisager ce qui suit :

- *Analyser les responsabilités, les activités, les intérêts et les priorités respectifs des femmes et des hommes et déterminer en quoi ils appréhenderaient les problèmes différemment*

Identifier les disparités et inégalités entre femmes et hommes et leur éventuel rapport à la question considérée. Si chaque situation et problème donnés doivent être analysés en eux-mêmes, il convient, dans un premier temps, d'identifier les facteurs sexospécifiques qui peuvent agir sur la situation ou le problème considérés (c'est-à-dire qu'il faut se demander en quoi et pourquoi les questions de disparité et d'inégalité entre les sexes sont pertinentes) et doivent dès lors être examinés plus avant. Un ensemble de facteurs à prendre en considération sont présentés dans la partie intitulée « Questions d'ordre général et grandes tendances ».

- *Eprouver les idées de la « famille », du « ménage » ou de la « personne » que laisse entrevoir l'approche d'un problème ou d'une politique*

Les travaux de recherche menés ces vingt dernières années ont montré à quel point il est important de décomposer des notions complexes de ce type pour s'assurer qu'elles sont opératoires. On sait, par exemple, que les « personnes » répondent de manière différenciée aux bouleversements économiques dans la mesure où l'accès aux ressources, les responsabilités et les chances offertes varient selon le sexe. On sait également que les ressources ne sont pas toujours équitablement réparties au sein des ménages et que leur utilisation ne résulte pas de décisions justes prises d'un commun accord. A méconnaître ces facteurs, on risque de faire des analyses erronées ou de mal évaluer les résultats escomptés.

- *Obtenir les données ou l'information nécessaires pour analyser les expériences et la situation respectives des femmes et des hommes*

Il faudrait systématiquement utiliser des données ventilées par sexe pour mieux cerner un problème ou une situation, identifier les disparités et les inégalités entre hommes et femmes et entreprendre de les réduire. Par exemple, on élabore une politique agricole et on exécute des programmes de vulgarisation ciblés d'autant plus facilement que l'on dispose d'informations allant au-delà du nombre des « cultivateurs » et de la nature de leur production. Ventiler les données selon le sexe et se demander qui produit quoi permettrait non seulement de connaître le nombre de femmes et d'hommes cultivateurs, mais également de savoir s'il existe des disparités et des inégalités entre femmes et hommes en ce qui concerne les cultures et les tâches accomplies.

- *Consulter les femmes aussi bien que les hommes pour toute décision ayant une incidence sur leur mode de vie*

Les priorités des femmes et des hommes sont souvent très différentes. Par exemple, après une catastrophe, le souci premier des femmes sera peut-être de disposer d'eau potable et d'un abri, les hommes souhaitant avant tout que la vie économique reprenne son cours. Sans qu'il faille privilégier un point de vue par rapport à l'autre, il est nécessaire de mesurer (grâce à des études spécifiques) les disparités qui existeraient entre femmes et hommes pour pouvoir tenir compte de tous les facteurs pertinents dans l'analyse d'une situation donnée. Dans la mesure où les femmes, de manière générale, participent moins que les hommes à la prise de décisions, il faut mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour veiller à ce que leurs points de vue soient dûment pris en compte.

- *Ne pas méconnaître les domaines d'activité où les femmes sont majoritaires (y compris le travail au foyer)*

Même si les tâches domestiques et les soins suscitent un intérêt de plus en plus marqué depuis quelques années, l'importance de ce type d'activité demeure largement méconnue, inconnue et sous-évaluée. Les cultures et travaux agricoles effectués par les femmes ne reçoivent pas non plus la même attention que ceux des hommes dans les politiques et programmes d'amélioration de la productivité agricole.

- *Ne pas postuler que toutes les femmes et tous les hommes partagent les mêmes besoins et les mêmes perspectives*

Il existe entre les femmes et entre les hommes des différences de classe, de religion, d'âge ou d'appartenance ethnique, notamment. Les « femmes » et les « hommes » ne sont pas des groupes homogènes. Loin de gé-

néraliser dans l'étude de populations différentes, il convient donc d'examiner l'influence des divers facteurs, notamment du sexe, dans la détermination des besoins et perspectives de chacun.

- *Adopter une démarche sexospécifique dans l'analyse d'un problème ou d'une question donnée et des possibilités d'action envisagées en la matière et prendre les mesures qui s'imposent pour que femmes et hommes puissent jouir équitablement des éventuels avantages ou chances*

Etant donné les disparités et les inégalités entre les sexes dans la société, on ne s'attendra pas à ce que femmes et hommes aient les mêmes chances de participer au développement ni à ce qu'ils puissent en récolter les fruits également. On se gardera donc d'initiatives indifférenciées, qui risqueraient d'accentuer involontairement l'inégalité entre les sexes.

## **Questions d'ordre général et grandes tendances**

S'il convient d'envisager chaque situation dans sa spécificité, certains problèmes et thèmes se retrouvent dans de nombreux contextes.

La sexospécificité est importante en raison de disparités et d'inégalités fondamentales entre hommes et femmes. Si ces disparités et inégalités varient quant à leur nature d'un pays ou d'un secteur à l'autre, il se dégage néanmoins certaines constantes qui permettent de déterminer les questions qu'il convient d'examiner systématiquement. Les éléments présentés ci-après peuvent servir de points de départ pour déterminer en quoi et pourquoi, dans telle ou telle situation, la question des disparités et des inégalités entre femmes et hommes présente un intérêt.

- *Inégalités dans la vie politique (participation à la prise de décisions, représentation, etc.)*

Les femmes sont sous-représentées dans les processus politiques dans le monde entier. Il est important de cerner et de prendre en compte les disparités entre femmes et hommes dans le domaine politique, au sein des instances décisionnelles officielles (gouvernements, organes mis en place à l'échelon de la collectivité et autres instances décisionnaires). La femme n'ayant guère voix au chapitre parce qu'étant faiblement représentée, on ne se rend pas toujours compte que ses priorités, ses besoins et ses intérêts peuvent être différents de ceux de l'homme. Les priorités à l'échelon national, régional ou sous-régional, voire les besoins spécifiques et les priorités au niveau de la collectivité, sont rarement définies avec le plein concours des femmes.

- *Inégalités dans le ménage*

Il est établi qu'il existe au sein des ménages des inégalités quant au pouvoir de négociation ou de décision et à l'accès aux ressources, ce qui remet en cause le bien-fondé des études ou programmes fondés sur une vision unitaire du foyer, dont tous les membres bénéficieraient des mesures prises sur un pied d'égalité. L'analyse des différences et des inégalités au niveau des ménages permet de mieux comprendre toute une série de questions fondamentales en ce qui concerne, notamment, l'aptitude des femmes et des hommes à tirer partie des incitations économiques, la conception de stratégies efficaces de prévention du VIH/sida et de politiques appropriées et équitables en matière de sécurité sociale.

- *Disparités quant au statut juridique et aux droits*

Si les constitutions nationales et les instruments internationaux reconnaissent que l'homme et la femme sont égaux en droit, nombreux sont les cas où la femme ne bénéficie pas, juridiquement ou dans la pratique, des mêmes droits en matière d'état, de sécurité, de propriété foncière, d'héritage ou de possibilités d'emploi. Lever les obstacles de ce type auxquels se heurte la femme est une fin en soi; mais c'est également un élément essentiel pour formuler des stratégies nationales efficaces pour améliorer la productivité et la croissance économiques, lutter contre la pauvreté et parvenir à une gestion durable des ressources. Sauvegarder les droits de la femme ne doit pas être la préoccupation d'un seul petit groupe de féministes; il appartient à la communauté internationale dans son ensemble de prendre les mesures qui s'imposent.

- *Ségrégation sexuelle sur le marché du travail*

Dans la plupart des pays, la femme et l'homme ne se répartissent pas de la même manière entre les divers secteurs industriels, les secteurs structurés et informels, les activités agricoles et les activités professionnelles en général. La femme est également plus susceptible que l'homme d'occuper des emplois mal rémunérés ou non normalisés (à temps partiel, temporaires, à domicile) et elle a moins accès que l'homme aux facteurs de production comme l'éducation, les capacités, la propriété foncière et le crédit. Les tendances et politiques économiques risquent donc de ne pas avoir la même incidence sur les femmes et les hommes. Par exemple, la libéralisation du commerce n'a pas eu le même impact selon les secteurs, avec des conséquences sur l'égalité entre les sexes et la croissance économique qui commencent à peine à être étudiées.

- *Inégalités dans le secteur familial/non rémunéré*

Dans de nombreux pays, les femmes assument la plupart des responsabilités et des tâches liées à la vie en famille (notamment la lessive, la préparation des repas, l'éducation des enfants, les soins aux malades et le ménage). Dans les pays du Sud aussi, la femme contribue souvent grandement à la production alimentaire et à l'approvisionnement du ménage en eau et en bois de chauffage. Ces tâches augmentent sa charge de travail, ce qui la dissuade d'entrer dans la vie politique ou d'élargir le champ de leurs activités économiques. Des études menées récemment ont permis de mettre en évidence le lien entre ces « tâches de reproduction » et le secteur « productif » de l'économie — en particulier le fait que toutes les activités économiques dépendent de la création et du maintien d'une main-d'œuvre en bonne santé, et notamment grâce à l'accomplissement de ces tâches dans le ménage, et les conséquences que peuvent avoir sur le secteur reproductif les politiques économiques en matière de commerce, d'investissement et de dépenses publiques. Au lieu de se borner à étudier l'incidence des politiques économiques sur le bien-être social d'un point de vue sexospécifique, on s'intéresse davantage aujourd'hui aux incidences des préjugés sexistes sur l'efficacité de ces mêmes politiques économiques.

- *Violence à l'égard des femmes*

L'inégalité entre femmes et hommes se traduit également dans la violence fondée sur le sexe, qu'elle soit le fait du partenaire de la femme (violence familiale) ou d'une armée ennemie, dans le cadre d'une tentative de « nettoyage ethnique » ou à travers l'exploitation sexuelle, par exemple la traite des femmes et des filles.

- *Comportements discriminatoires*

Les inégalités entre femmes et hommes ne sont pas d'ordre économique uniquement. Il en est également d'autres manifestations, plus difficile à appréhender et plus tenaces. Les stéréotypes sexistes expliquent souvent les idées préconçues sur les comportements à suivre ou les questions d'indépendance et d'aptitudes des deux sexes. Dans ce domaine, la théorie et la pratique ont tendance à se répondre en écho et à se renforcer mutuellement (l'une servant de fondement à l'autre), ce qui fait qu'il est encore plus difficile de changer ces stéréotypes sexistes.



## **2. Intégration d'une perspective sexospécifique : les leçons tirées de l'expérience**

La prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes ne constitue pas une nouvelle stratégie, comme il est souligné dans le *Programme d'action de Beijing*; elle repose sur plusieurs années d'expérience, le but étant de faire une place aux perspectives sexospécifiques au cœur des politiques et programmes. De nombreux enseignements ont pu être tirés des efforts qui ont été déployés à la fois pour comprendre les problèmes et formuler des stratégies efficaces.

### **Nécessité d'une vaste stratégie ciblant les principales institutions et mettant l'accent sur les relations entre femmes et hommes**

La stratégie de prise en compte des sexospécificités a été retenue parce que les approches adoptées jusqu'ici en vue de combler le fossé entre femmes et hommes se sont révélées insatisfaisantes. Ces premières stratégies étaient souvent centrées sur les femmes (elles visaient, par exemple, à améliorer leur accès à l'éducation ou aux ressources) et consistaient en des initiatives spécifiques ciblées. Certes, ces programmes (ou certaines composantes d'initiatives plus ambitieuses) procédaient d'une démarche louable; toutefois, il est apparu que l'on ne parviendrait pas à éliminer les inégalités entre femmes et hommes par des initiatives marginales, et qu'il fallait plutôt opérer de vastes réformes, en particulier aux niveaux politique et institutionnel. Au cours des dernières décennies, les mouvements de femmes dans l'hémisphère Sud ont développé une critique des modèles et des institutions de développement, soulignant qu'il ne suffisait pas « d'ouvrir aux femmes » les institutions et processus existants. Mieux associer les femmes à un processus de développement injuste et non viable ne constituait pas une réponse viable. Il fallait au contraire repenser les structures et pratiques qui perpétuent les inégalités en tout genre.

On admet également que l'inégalité entre femmes et hommes est un problème qui tire son origine de l'intersubjectivité et qui ne saurait donc être résolu par des mesures ciblant uniquement les femmes. Il convient de s'intéresser davantage au rapport entre la femme et l'homme, en particulier s'agissant de la répartition du travail, de l'accès aux ressources et de leur maîtrise et de la prise de décisions. On admet de plus en plus volontiers qu'il faudrait voir en l'homme un partenaire et collaborer avec lui pour redéfinir ensemble les rôles respectifs des deux sexes et leurs relations. Au lieu de

prendre « les femmes » seules comme cible, c'était donc l'égalité des sexes qu'il faut s'assigner comme objectif de développement.

### **Les mesures tendant à réaliser l'égalité entre les sexes peuvent aussi contribuer à la réalisation des autres objectifs socioéconomiques**

Si l'égalité entre femmes et hommes constitue en soi un objectif primordial — une question de droits de la personne et de justice sociale —, les progrès accomplis sur cette voie peuvent également aller dans le sens d'autres objectifs économiques et sociaux. Il est important de pouvoir démontrer aux économistes que l'égalité entre les sexes est un facteur de croissance et de productivité économiques. De même, il faut expliquer aux démographes que les perspectives sexospécifiques peuvent enrichir leurs analyses et leur permettre de mieux cerner les processus démographiques, et prouver aux statisticiens que les données qui ne sont pas ventilées selon le sexe sont dénuées d'intérêt, les besoins critiques en information sur les questions d'égalité entre femmes et hommes devant être satisfaits.

Plusieurs exemples de gains de productivité que l'on pourrait obtenir en s'intéressant aux perspectives sexospécifiques et aux questions d'égalité entre femmes et hommes ont été présentés dans une étude publiée par le Secrétariat du Commonwealth<sup>2</sup> (voir encadré à la page suivante).

### **Prise en compte des individus : condition préalable**

On voit souvent mal l'intérêt d'une stratégie de prise en compte des questions d'égalité entre les sexes s'agissant de programmes consacrés à des sujets d'ordre technique ou scientifique comme le commerce international, les taux de change ou les changements climatiques. Il s'agit dans un premier temps de comprendre l'impact de telle ou telle mesure sur les personnes (producteurs, consommateurs, travailleurs, parents, individus vivant dans un lieu donné, etc.). Si l'on met l'accent avant tout sur l'aspect technique ou technologique d'un problème, on méconnaît le sort des individus — dès lors l'intégration d'une perspective sexospécifique devient très difficile. Par exemple, les débats sur les changements climatiques portent souvent sur les émissions, les normes imposées au secteur industriel et leur respect, les dispositifs de contrôle et les prévisions scientifiques. Cependant, les programmes envisagés ont un impact sur les individus — en tant que consommateurs, personnes engagées ou représentants de l'industrie; il importe donc de comprendre les dimensions sexospécifiques de ces processus et des politiques et programmes mis en place pour les enrayer.

## ÉGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES ET PRODUCTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- *Les études sur la productivité des terres en Afrique montrent qu'en réduisant les inégalités entre femmes et hommes on pourrait améliorer sensiblement les rendements agricoles. Par exemple, en offrant aux exploitantes agricoles du Kenya des ressources et un niveau d'éducation équivalents à ceux des hommes, on augmenterait la rentabilité des terres de plus de 20 %.*
- *D'après les études qui ont été menées sur les liens entre croissance économique et éducation, un investissement insuffisant dans l'éducation des femmes peut se solder par une diminution du produit national brut (PNB). Toutes choses égales par ailleurs, les pays dans lesquels le rapport entre les femmes et les hommes scolarisés dans l'enseignement primaire ou secondaire est inférieur à 0,75 peuvent s'attendre à un PNB d'environ 25 % inférieur à ceux des pays dans lesquels les disparités entre les sexes en matière d'éducation sont moins marquées.*
- *L'étude des inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail montre qu'en luttant contre la discrimination en matière d'emploi ou de salaire fondée sur le sexe on pourrait à la fois augmenter les revenus des femmes et contribuer au revenu national. Les prévisions indiquent par exemple que, si l'on éliminait les inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail en Amérique latine, non seulement les salaires des femmes augmenteraient de moitié, mais aussi les ressources nationales s'accroîtraient de 5 %.*
- *Les inégalités entre femmes et hommes ont également une incidence négative sur la productivité de la génération suivante — d'après la Banque mondiale, si l'on améliore le bien-être des femmes, on peut espérer des gains de productivité dans l'avenir. La probabilité pour qu'un enfant soit scolarisé augmente avec le niveau d'éducation de sa mère, et les revenus supplémentaires ont davantage de retombées positives sur l'alimentation des ménages, la santé et l'éducation des enfants lorsque ce sont les mères, plutôt que les pères, qui en bénéficient.*
- *Les études montrent que l'inégalité entre femmes et hommes empêche une réaction positive de l'offre aux mesures d'ajustement structurel, dans la mesure où les femmes sont moins incitées à produire des biens échangeables en raison du durcissement des contraintes de temps qui leur sont imposées.*
- *Les contraintes de temps imposées aux femmes ont un impact négatif sur la croissance et le développement — contrairement aux idées reçues, les femmes sont une ressource largement surexploitée. Des progrès considérables peuvent être obtenus en luttant contre cette manifestation de l'inégalité entre les sexes. Par exemple, il ressort d'une étude menée en Tanzanie que des mesures prises en ce sens dans une collectivité de petits producteurs de café et de bananes ont pour effet d'augmenter les revenus des ménages de 10 %, la productivité de travail de 15 % et la productivité du capital de 44 %.*



### 3. Intégration d'une perspective sexospécifique selon les contextes

« ... les gouvernements et autres intervenants devraient s'employer activement et ostensiblement à intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de leurs politiques et programmes de manière à effectuer, avant de prendre une décision, une analyse de ses répercussions sur les femmes et sur les hommes. » (Programme d'action de Beijing, 1995, par. 79.)

Le *Programme d'action de Beijing*, tout au long duquel l'accent est mis sur la prise en compte d'une perspective sexospécifique, souligne qu'il est important d'examiner les conséquences, et les objectifs fixés en matière d'égalité, pour la femme et l'homme des mesures prises dans chaque secteur. Il est également indiqué qu'il incombe à *tous* les organes gouvernementaux de favoriser la réalisation des objectifs d'égalité entre femmes et hommes par le biais de leurs politiques et programmes. Le *Programme d'action de Beijing* examine aussi le rôle que doivent jouer les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres acteurs concernés.

La présente section propose un aperçu des éléments de la stratégie de prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes dans différents contextes.

#### Analyse et élaboration des politiques

Faire une place aux questions d'égalité entre femmes et hommes dans l'analyse et l'élaboration des politiques, c'est prendre en considération l'incidence différenciée selon le sexe des mesures, compte tenu des disparités et des inégalités entre les sexes. Adopter une perspective sexospécifique permet de mieux cerner les possibilités d'action et leurs conséquences. Cela devrait également permettre aux décideurs d'examiner les moyens envisageables pour réduire le fossé entre femmes et hommes.

La stratégie de prise en compte d'une perspective sexospécifique a pour objectif de garantir que soient systématiquement retenues les considérations d'égalité entre femmes et hommes dans l'évaluation des problèmes, des mesures envisageables et de leurs conséquences, outre d'autres considérations, comme les dimensions socioéconomiques de la question examinée. L'égalité entre femmes et hommes en est également un objectif constant, de même que la croissance et l'augmentation de la productivité, la réduction de la pauvreté et la viabilité. A ces fins, il faut adopter une perspective sexospécifique aux différentes étapes du processus.

Premièrement, on retiendra une perspective sexospécifique dans la *formulation du problème ou de la question à examiner*. C'est en définissant le problème qu'on peut déterminer la démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à adopter et dégager une approche constructive face aux disparités et inégalités entre femmes et hommes. A envisager le problème de manière trop limitative, on restreint la gamme des questions d'égalité entre femmes et hommes susceptibles d'être traitées. Par exemple, des discussions sur le commerce différent quant à leur nature selon qu'elles portent sur les produits proprement dit (combien de tonnes de pommes de terre ont été expédiées d'un port) ou sur les producteurs et l'incidence des mesures prises par les pouvoirs publics sur ces producteurs.

Deuxièmement, on adoptera une perspective sexospécifique dans la *définition des besoins en matière d'information en vue d'évaluer les différentes possibilités d'action*. S'il est fondamental de ventiler les données selon le sexe pour analyser des tendances ou des questions importantes dont on ne pourrait autrement prendre pleinement la mesure, ce n'est pas là le seul problème à examiner s'agissant des besoins en matière d'information. Par exemple, comment assurer la prise en compte, dans les processus décisionnels, des éléments d'information sur la situation respectives de la femme et de l'homme ? Il faut peut-être poser différents types de questions et chercher à réorienter le débat ou à le recentrer en s'appuyant sur de nouvelles données.

Troisièmement, *il faut évaluer les conséquences pour la femme et l'homme des différentes possibilités d'action*. Les coûts et avantages des divers moyens d'action ne sont pas les mêmes pour la femme et l'homme, et elles n'auront pas les mêmes incidences sur les relations et l'égalité entre les sexes. Il faut systématiquement prévoir les incidences éventuelles des mesures envisagées du point de vue de l'égalité entre les sexes, de sorte qu'il en soit tenu compte lors de la prise de décisions.

Quatrièmement, il faut également procéder selon une perspective sexospécifique s'agissant de savoir *qui consulter et suivant quel processus* en vue de cerner les contours d'un problème, de définir les besoins en matière d'information ou d'évaluer les différentes modalités d'intervention. La participation de la société civile, les processus de consultation ou les sondages peuvent aboutir à des résultats différents selon les personnes interrogées, les questions posées et les modes de consultation ou de participation. Il est important de rechercher l'apport des femmes comme celui des hommes.

Enfin, dans la *formulation de recommandations pour déterminer l'initiative préférable*, il convient d'exploiter pleinement les éléments d'information et les analyses consacrées aux questions d'égalité entre les sexes obtenus dans les précédentes étapes. On retiendra également que, selon la

façon dont elle est présentée aux décideurs, une initiative peut apparaître plus ou moins intéressante ou viable.

Les considérations qui précèdent sont illustrées ci-après (voir encadré).

#### **PRISE EN COMPTE DES PERSPECTIVES SEXOSPÉCIFIQUES DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES**

On peut prendre comme exemple la formulation d'une stratégie nationale d'approvisionnement en eau. A un premier niveau, cette stratégie porte sur les ressources en eau : comment l'eau est recueillie, exploitée, protégée, contrôlée ou contaminée et comment assurer l'approvisionnement dans l'avenir. A un deuxième niveau, on s'intéresse aux usagers : comment ils utilisent l'eau, leurs droits, l'accès aux ressources en eau, la maîtrise de ces ressources et la participation à la prise de décisions. Lorsqu'on adopte une perspective sexospécifique, on se demande :

- *Si les femmes et les hommes utilisent l'eau de la même façon (consommation ménagère et utilisation économique) et si leurs priorités dans ce domaine sont les mêmes. Il est important d'analyser des données ventilées selon le sexe en ce qui concerne notamment les utilisations de l'eau, l'accès aux ressources en eau et les priorités dans ce domaine (ce qui peut nécessiter l'adoption de mesures assurant une collecte et une analyse régulières de ce type de données). Il est également fondamental de mettre en place un processus de consultation qui permette de rechercher le point de vue des femmes aussi bien que celui des hommes dans l'identification des utilisations de l'eau et des priorités dans ce domaine;*

- *Si les différentes modalités d'intervention auront des répercussions identiques sur les deux sexes — par exemple, les conséquences sur les femmes et les hommes pauvres, respectivement, des différentes approches en ce qui concerne la tarification de l'eau ? Quelle solution choisir pour que le partage des coûts et des avantages soit le plus équitable possible<sup>3</sup> ?*

Dans un autre domaine, l'évaluation des différentes options de politique budgétaire fournit elle aussi un exemple intéressant. L'adoption d'une perspective sexospécifique amène à se poser des questions sur les conséquences sur le plan de l'égalité entre les sexes des divers aspects de toute politique budgétaire comme :

- *Le choix des méthodes de prélèvement fiscal — un système de redevances à payer par l'utilisateur ou des impôts sur la consommation peuvent avoir des conséquences différentes pour la femme et l'homme.*
- *Tous les prélèvements fiscaux peuvent avoir des dimensions sexospécifiques.*
- *Les crédits budgétaires alloués aux infrastructures et aux programmes sociaux — les différentes formules d'investissement dans le domaine des soins de santé (soins préventifs/curatifs ? urbains/ruraux ? formation des professionnels ? salaires ?), de l'éducation (système d'enseignement primaire ou secondaire ? investissement dans la réforme des programmes pour balayer les stéréotypes fondés sur le sexe ? investissement dans la formation des enseignants ?) et des assurances sociales (qui doit être couvert ? quelles sont les prestations offertes ?) peuvent avoir des avantages et des coûts différents pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes.*

## Recherche

La prise en compte d'une perspective sexospécifique dans la recherche a pour but de garantir que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont prises en considération lors de la planification de la recherche dans son ensemble, mais aussi de l'élaboration de projets spécifiques. Le *programme de recherche général* est important dans la mesure où les choix opérés à ce niveau déterminent les différentes possibilités qui s'offrent au stade de l'exécution. Il faut avant tout apprécier si le programme de recherche général répond aux problèmes des femmes et des hommes et aux questions qu'ils se posent; autrement dit, il faut se demander, en recensant les thèmes dignes d'intérêt, s'il est tenu compte des priorités propres aux femmes et aux hommes respectivement, du travail qu'ils accomplissent et de leurs besoins et intérêts ? En effet, on parlait souvent par le passé du principe que les priorités et perspectives des femmes et des hommes étaient analogues, de sorte que les besoins et intérêts spécifiques aux femmes étaient méconnus. Il faut aussi se demander si les femmes profitent autant que les hommes des investissements faits dans le domaine de la recherche. On sera peut-être ainsi conduits à jeter un regard nouveau sur les objectifs qui sous-tendent les grandes orientations de la recherche et sur leurs éventuelles conséquences. Par exemple, on risque de perdre de bonnes occasions de venir en aide aux femmes en proie à la pauvreté si l'on fait porter les études qui déterminent les investissements dans le secteur de l'énergie sur le perfectionnement des barrages hydroélectriques à grande échelle et non sur des projets menés à la base pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelable.

La *définition des projets de recherche spécifiques* constitue un domaine d'intérêt primordial dans la stratégie de prise en compte d'une perspective sexospécifique. Il faut notamment examiner l'objectif et la portée du projet considéré, et se demander si l'on pourrait les définir par référence aux perspectives et priorités des femmes tout autant que celles des hommes en la matière. Pour prendre en compte les questions d'égalité entre femmes et hommes, il faut s'intéresser à la méthodologie proposée et s'assurer qu'elle permette de déceler et d'étudier les disparités et les inégalités entre femmes et hommes. Il convient par exemple d'adopter des formules participatives pour donner aux femmes voix au chapitre et amener les chercheurs à tenir compte de leurs expériences. La sélection des chercheurs capables d'adopter une perspective sexospécifique dans leurs travaux doit également être faite avec précaution. Enfin, il est fondamental que les résultats de la recherche sur les questions d'égalité entre femmes et hommes soient convenablement diffusés et exploités au cours des débats.

Pour adopter une perspective sexospécifique dans le domaine de la recherche, il faut, lors des différentes phases clefs du processus de planification<sup>4</sup>, se poser notamment les questions suivantes :

- *Délimitation du domaine de recherche*  
En quoi le thème de recherche présente-t-il un intérêt pour les femmes et les hommes (différences et similitudes) ? Les femmes ont-elles été invitées au même titre que les hommes à contribuer à la délimitation et à la conception du domaine de recherche ?
- *Evaluation de la méthodologie*  
Observe-t-on des disparités entre les sexes dans le cadre conceptuel, les objectifs, les méthodes et les résultats et effets prévus de la recherche ? Comment peut-on tenir compte des différences de condition entre femmes et hommes dans ces aspects de la conception de la recherche ? Comment tenir compte, lors de la conception et de l'exécution des travaux, des facteurs qui sont souvent à l'origine de l'inégalité des chances entre femmes et hommes ?
- *Sélectionner des chercheurs*  
Les chercheurs sont-ils à même de comprendre les dimensions sexo-spécifiques de leurs travaux ? Connaissent-ils les études disponibles dans ce domaine et peuvent-ils garantir l'utilisation de méthodes appropriées ? Peuvent-ils adopter une démarche soucieuse des sexospécificités dans la conduite de leurs travaux ?
- *Diffusion et application des résultats de la recherche*  
Y aura-t-il des résultats et des recommandations de nature sexospécifique, notamment au niveau politique, permettant de réduire le fossé entre femmes et hommes ? Quelles mesures prendra-t-on pour faire en sorte que ces résultats et recommandations sont bien diffusés et pris en considération lors des débats d'orientation ?
- *Evaluation de la recherche*  
Les questions de rapports hommes-femmes entreront-elles dans les critères d'évaluation des méthodes, des stratégies, de l'incidence des activités, de leurs résultats, etc. ?

A la page suivante, des exemples de programmes de recherche ou de choix procédant d'une perspective sexospécifique sont proposés en encadré.

## PERSPECTIVES SEXOSPÉCIFIQUES TOUCHANT LES PROGRAMMES ET LES CHOIX DE LA RECHERCHE

Le travail sur la diversité biologique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) procède d'une approche qui permet d'adopter une perspective sexospécifique dans la planification de la recherche<sup>5</sup> :

*Dans le cadre de son Programme pour une exploitation durable de la diversité biologique, le CRDI ne cherche pas à « plaquer » la question des femmes dans ses activités, mais bien plutôt à incorporer des analyses selon le sexe à ses recherches sur la diversité biologique. Il s'agit donc de comprendre la gestion de la diversité biologique en s'appuyant sur les expériences et les connaissances respectives d'une multitude de groupes d'individus. On part des différences de droits, de responsabilités, de tâches et de savoirs entre femmes et hommes pour examiner et expliquer les multiples rôles des femmes et des hommes en tant qu'usagers ou gestionnaires des ressources.*

Un programme de recherche pour l'évaluation des réformes de politique sociale exécuté dans le même institut montre plus en détail dans quelle mesure la prise en compte d'une perspective sexospécifique a une influence sur les types de recherche que l'on choisira de soutenir et ce qu'on pourra en tirer à l'avenir<sup>6</sup>.

- *Évaluer diverses orientations en matière de réforme, comme la décentralisation, la privatisation, le ciblage ou la tarification des services, en examinant leurs effets sur les femmes et les hommes, qui peuvent être différents et inéquitables;*
- *Dégager des solutions de rechange et des recommandations d'orientation pour que les réformes de politique sociale dans les divers secteurs (santé, éducation, sécurité sociale, emploi ou logement, etc.) soient la source de possibilités et d'avantages égaux pour femmes et hommes;*
- *Concevoir, éprouver et diffuser des méthodes, des outils et des indicateurs appropriés, qui permettent de prendre la mesure de l'impact, des diverses réformes de politique sociale sur les femmes et les hommes;*
- *Encourager des échanges constructifs et soutenus entre chercheurs et décideurs du Sud en ce qui concerne les sexospécificités et la réforme de la politique sociale;*
- *Promouvoir la collaboration Nord-Sud aux fins du partage des connaissances et de la réalisation d'une étude comparative des réformes de politique sociale permettant d'évaluer en quoi elles favorisent un développement équitable pour les deux sexes.*

## Assistance technique

Adopter une perspective sexospécifique dans le domaine de l'assistance technique, c'est veiller à ce que les initiatives retenues concourent à la réalisation des objectifs d'égalité entre femmes et hommes, ce qui exige d'examiner les résultats escomptés et leur lien avec les questions d'égalité des sexes. Par exemple, dans le cadre d'une initiative de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire dans l'application des normes internationales, il faudra se poser tout un éventail de questions sur la façon d'interpréter les normes internationales en matière d'égalité entre femmes et hommes (telles qu'elles sont énoncées dans des instruments comme la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*) touchant les différentes législations nationales sur la succession, la propriété matrimoniale, l'emploi ou la sécurité sociale. S'agissant d'une initiative de décentralisation de l'Etat, une perspective sexospécifique conduira à prendre en compte des facteurs ayant une incidence sur la représentation des femmes dans les organes de décision; il faudra que les décideurs reconnaissent les besoins des femmes aussi bien que ceux des hommes et qu'ils s'emploient à les satisfaire.

Pour continuer à adopter une perspective sexospécifique dans l'assistance technique, le mieux est de veiller à ce que les questions relatives à l'égalité entre les sexes soient examinées au moment de la définition de la tâche et lors des premiers entretiens avec le partenaire qui souhaite recevoir une assistance. La façon dont les termes de référence de l'initiative ou son ampleur sont définis peut favoriser ou au contraire entraver l'adoption des perspectives sexospécifiques. Il sera, par exemple, plus facile d'orienter le débat sur les perspectives sexospécifiques si l'accent est expressément mis sur les individus et leur environnement socioéconomique. Les premiers entretiens avec les partenaires concernés sur le but et la portée de l'initiative doivent aussi être l'occasion d'examiner en quoi et pourquoi les perspectives sexospécifiques s'avèrent pertinentes et de montrer que l'égalité entre femmes et hommes est en soi un sujet de préoccupation à prendre pleinement en compte.

Il importe, non seulement dans la formulation mais aussi lors de l'application d'une initiative d'assistance technique, de renforcer de manière constructive le dialogue entamé avec les partenaires qui se sont engagés à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et qui souhaitent que les politiques et programmes procèdent d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. Les mesures de nature à favoriser le dialogue et une planification appropriée sont notamment les suivantes :

- *S'appuyer sur les engagements pris à l'échelle nationale en faveur des droits de la femme et de l'égalité entre les sexes*

Les engagements pris à l'échelle nationale sont d'importants instruments de dialogue s'agissant de l'égalité entre les sexes car les débats peuvent ainsi être replacés dans le contexte des responsabilités ou mesures déjà prises.

- *Veiller à ce que l'« équipe d'experts » comprenne des membres bénéficiant d'une réelle expérience dans l'analyse des sexospécificités*

Certes, c'est au chef d'équipe qu'il incombe de veiller à ce qu'une démarche sexospécifique soit adoptée dans l'ensemble des activités, mais il est indéniable que ce type d'analyse requiert des compétences spécifiques. C'est là une lourde responsabilité qui ne saurait être confiée à une débutante.

- *Rechercher des alliés dans l'organisation partenaire*

Les organisations et les institutions ne sont pas des entités homogènes. On peut donc généralement s'appuyer sur des éléments de soutien pour favoriser la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Il convient, par conséquent, d'identifier les individus ou groupes d'individus qui poursuivent des objectifs d'égalité entre les sexes, de leur apporter encouragements et soutien, afin de tirer parti de leur engagement.

- *Faire en sorte de recueillir le point de vue des femmes aussi bien que ceux des hommes dans les processus de consultation*

Les besoins, les priorités et les ressources des femmes et des hommes ne sont pas les mêmes, ce qui prouve bien qu'il est important de consulter les différents groupes de la population. La méthodologie suivie dans la réalisation des consultations est elle aussi déterminante, dans la mesure où les femmes peuvent parfois se heurter à certains obstacles lorsqu'elles essaient de donner leur point de vue. Il est souvent nécessaire de préciser que le but recherché est d'atteindre les femmes aussi bien que les hommes.

- *Prendre l'avis des spécialistes des questions d'égalité entre les sexes à l'échelle locale (dans les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales, les organes gouvernementaux pour la condition de la femme)*

Il est important de s'appuyer sur les experts de la région, à la fois pour tirer parti de leurs connaissances et pour leur donner l'occasion d'avoir une influence sur les débats.

## Appui aux organes intergouvernementaux

Les organes intergouvernementaux sont des instances de choix permettant d'aller de l'avant touchant les principales questions qui se posent aux gouvernements et de faciliter les échanges de données d'expérience entre pays. Les travaux d'analyse destinés à donner suite aux décisions prises par les organes intergouvernementaux ou à préparer leurs prochaines réunions permettent de mieux comprendre ou de mettre au jour de nombreux problèmes. En prêtant leurs services à ces organes, les entités du système des Nations Unies peuvent grandement aider les Etats Membres à saisir les aspects sexospécifiques des questions examinées (comme les Etats Membres l'ont demandé dans le *Programme d'action de Beijing*, les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'autres accords intergouvernementaux).

Les organes intergouvernementaux décident en dernier ressort de leur ordre du jour, de leurs priorités, de la documentation et du soutien dont ils ont besoin, mais les bureaux chargés de leur prêter des services de secrétariat les aident grandement à définir les problèmes considérés et l'approche à suivre dans leur examen. Ce faisant, les secrétariats en question peuvent aussi aider les organes intergouvernementaux à adopter une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes à l'occasion de l'examen des questions. Comme de nombreuses entités du système des Nations Unies ont des bureaux chargés des questions d'égalité entre femmes et hommes ou ont recruté des spécialistes dans ce domaine et ont une expérience considérable dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes, les ressources nécessaires pour réunir des éléments d'information et faire des analyses sur les problèmes rencontrés et les différentes modalités d'intervention ne font pas défaut.

Bref, toute approche soucieuse des sexospécificités à l'occasion de la fourniture de services aux organes intergouvernementaux doit reposer sur trois étapes particulièrement importantes :

- *S'agissant d'apporter un appui au président ou au bureau de l'organe intergouvernemental*  
S'employer à définir la question considérée de sorte qu'une approche intégrée des divers objectifs et sujets de préoccupation connexes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies puisse être adoptée, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes.
- *S'agissant d'interpréter le mandat reçu de l'organe considéré touchant les recherches et les documents de conférence*  
Veiller à envisager une perspective sexospécifique lors de la définition de la portée du problème et du plan d'attaque à retenir.

- *Lors de la coordination de l'apport des différents organismes des Nations Unies aux débats intergouvernementaux*

Faire fond sur le savoir et l'expérience accumulés au sein du système des Nations Unies en demandant aux diverses entités participantes des Nations Unies d'examiner, en faisant appel à leur expérience et à leurs compétences respectives, les aspects des problèmes examinés qui ont trait à l'égalité entre les sexes, en mobilisant leurs propres services chargés de la question de la femme et leurs spécialistes dans ce domaine.

### **Collecte, analyse et diffusion des données**

La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques et autres données sont d'une importance cruciale, dans la mesure où c'est là une source d'informations essentielles pour les gouvernements, les institutions internationales et autres entités, qui s'en servent pour fixer leurs priorités, concevoir leurs programmes et arrêter les grandes orientations de leur action.

Etant donné l'importance de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données, il est fondamental d'adopter une perspective sexospécifique dans la recherche statistique, c'est-à-dire de veiller à ce que soient pris en compte, lors de la production de toutes les statistiques, les rôles respectifs des femmes et des hommes et les disparités et inégalités entre les sexes<sup>7</sup>. Toutes les données — et non seulement celles qui concernent directement les individus — doivent être collectées, recueillies et analysées à la lumière des facteurs tenant au sexe qui influent sur les rôles des femmes et des hommes, leur accès aux ressources et la façon dont ils peuvent respectivement tirer parti de leur accès aux ressources, aux installations et aux services.

La ventilation des données selon le sexe est un des moyens d'assurer la prise en compte des perspectives sexospécifiques en statistique, mais elle n'offre nullement une garantie. Les données ventilées selon le sexe ne sont rien d'autre que des données collectées et présentées séparément pour les femmes et les hommes. Des données ventilées ne signifient pas forcément que les concepts, les définitions et les méthodes utilisées dans la production de ces données rendent compte des rôles des femmes et des hommes, et de leurs relations dans la société. Il est tout aussi important d'examiner si les types de données collectées permettent de répondre à des questions de base sur les secteurs ou les problèmes examinés selon une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes. L'adoption d'une perspective sexospécifique en statistique peut ainsi exiger de réunir de nouveaux types de données ou d'élargir la collecte à certains domaines afin de combler les lacunes existantes. En outre, pour adopter une perspective sexospécifique, il faut s'intéresser aux principales notions qui sont retenues et aux méthodes de collecte

et d'analyse utilisées pour s'assurer que les problèmes d'égalité entre femmes et hommes sont convenablement pris en compte. Il faut également examiner les méthodes de présentation et de diffusion des données pour s'assurer que les problèmes sont bien cernés et que tous les groupes cibles potentiels sont touchés. Il convient par ailleurs d'envisager l'adoption d'une perspective sexospécifique dans l'exploitation des données statistiques comme outil de changement politique. Toutes ces améliorations ne pourront être obtenues qu'à la faveur d'une collaboration plus poussée entre producteurs et utilisateurs de statistiques.

Pour faire en sorte que les questions d'égalité entre femmes et hommes soient véritablement prises en compte, il faudrait procéder à plusieurs changements significatifs dans les études statistiques consacrées à des domaines d'intervention des pouvoirs publics où l'accent n'a pas été mis sur les effets sur les individus ou les ménages, les questions d'égalité entre les sexes n'étant par conséquent pas considérées comme pertinentes. Dans les statistiques de l'agriculture, par exemple, au lieu d'insister sur la « production » et le « produit » en termes de terres cultivées, de types de récoltes et autres ressources productives utilisées, il faudrait mettre l'accent sur les ressources humaines engagées dans la production. Pour les statistiques commerciales, on ne s'intéresse généralement qu'aux chiffres globaux de l'importation et de l'exportation, mais on ne dispose guère d'informations sur les caractéristiques socioéconomiques de ceux qui sont à l'origine de la production destinée à l'exportation. Dans le domaine des transports, les données disponibles portent généralement sur les différents moyens de transport et leur usage, mais on ne sait presque rien sur les femmes et les hommes qui y ont recours et sur l'impact des politiques et programmes des transports selon le sexe.

L'adoption d'une perspective sexospécifique dans ce domaine passe notamment par les étapes suivantes :

- Veiller à ce que les statistiques rendent compte de la participation et de la contribution des femmes et des hommes à tous les domaines économiques et sociaux.
- Examiner comment les expériences des femmes et des hommes varient en fonction des différents groupes économiques et sociaux et en quoi cela pourrait présenter un intérêt aux fins de l'analyse statistique. Par exemple, dans les statistiques de l'énergie, l'accent est généralement mis sur la part des ménages qui ont accès à l'électricité. Comme les femmes ont souvent des besoins différents de ceux des hommes en matière d'énergie, il serait utile de ventiler les usagers selon le sexe et de tenir compte des différents types d'usage de l'énergie.
- Veiller à ce que l'« unité d'analyse » renseigne convenablement sur les disparités fondées sur le sexe. Par exemple, les statistiques agricoles

mettent souvent l'accent sur les machines utilisées dans l'agriculture. Comme les femmes ont souvent moins accès aux ressources productives que les hommes, il importe de ventiler les différents types d'exploitation de la terre selon le sexe et de faire apparaître les disparités et inégalités en matière d'accès aux machines agricoles.

- S'assurer que les concepts, définitions et méthodes — par exemple, les questionnaires et les unités d'activité — qui sont utilisés à l'occasion de la collecte des données tiennent compte des disparités et des inégalités fondées sur le sexe.
- Prendre en considération et examiner les causes et conséquences sous-jacentes à l'occasion de l'analyse. Une fois les disparités et inégalités entre femmes et hommes diagnostiquées, il peut être utile de procéder à une analyse approfondie en vue d'en déterminer les causes et les incidences.
- Identifier tous les éléments d'information nécessaires pour examiner les disparités fondées sur le sexe.
- Veiller à ce que les résultats de l'analyse soient transmis à tous les acteurs concernés dans un langage clair, en faisant ressortir les causes et conséquences fondées sur le sexe et les enseignements à en tirer pour l'action des pouvoirs publics.

Les autres rapports et publications à l'intention des décideurs et du public en général doivent eux aussi intégrer une perspective sexospécifique. Il serait dommage de ne pas profiter de ces documents pour faire comprendre l'importance de l'objectif d'égalité entre femmes et hommes en y adoptant les perspectives sexospécifiques voulues. Si de nombreux documents comportent désormais une section consacrée exclusivement aux « questions d'égalité entre femmes et hommes », il serait beaucoup plus fructueux d'adopter une approche sexospécifique tout au long des documents, y compris dans le corps de l'analyse et dans les conclusions ou recommandations d'action.

Enfin, étant donné l'importance croissante de la documentation électronique et des technologies de la communication, il faudrait également revoir le contenu des sites Web d'un point de vue sexospécifique, en se posant notamment les questions suivantes : Le site rend-il compte des efforts déployés par l'institution en matière de prise en compte des sexospécificités ? Y propose-t-on des liens hypertexte vers les études, publications ou organisations pertinentes ?

#### **4. Développement/renforcement des capacités institutionnelles dans la prise en compte des sexospécificités**

Le renforcement des capacités revêt une importance capitale non seulement pour les entités des Nations Unies mais aussi aux yeux de leurs partenaires (autres institutions, organisations non gouvernementales et gouvernements). Si elle souhaite appliquer efficacement sa stratégie d'adoption d'une perspective sexospécifique dans ses propres activités et encourager ses partenaires à travailler en complémentarité, une institution doit s'efforcer de renforcer ses capacités. Il s'agit, on le sait, d'un processus de longue haleine, qui exige une attention continue, beaucoup de ressources et une forte détermination politique.

Afin d'évaluer leur aptitude à prendre en compte les perspectives sexospécifiques et déterminer les domaines dans lesquels elles doivent accomplir des progrès, les entités des Nations Unies pourraient examiner où elles en sont pour chacun des points ci-après<sup>8</sup> :

- *Compréhension et engagement*

Les professionnels, en particulier aux niveaux de décision les plus élevés, doivent s'être clairement fixé pour but l'égalité entre femmes et hommes et s'être engagés à poursuivre cet objectif aux niveaux tant institutionnel qu'individuel.

- *Capacités d'analyse et de planification*

Les capacités nécessaires pour identifier et résoudre les problèmes liés aux questions d'égalité entre femmes et hommes qui entrent dans le cadre du mandat de l'organisme concerné.

- *Structures et mécanismes*

Les structures et mécanismes qui permettront de veiller plus aisément à la prise en compte des préoccupations des femmes et des hommes et des questions d'égalité lors des activités de planification et de la prise de décisions, de tisser d'importants liens intersectoriels et d'établir les responsabilités des membres du personnel et des cadres.

- *Une présence « moteur »*

Un service chargé de la sensibilisation aux questions d'égalité entre femmes et hommes et de la prise en compte des sexospécificités peut jouer un rôle crucial, du moment qu'il aurait pour vocation de mettre l'accent sur

les questions stratégiques et de servir de catalyseur (au lieu d'assumer l'entière responsabilité de l'adoption d'une démarche soucieuse d'égalité).

- *Mécanismes participatifs*

Les moyens d'assurer le bon déroulement du processus de consultation, de sorte que femmes et hommes, et défenseurs de l'égalité entre les sexes, puissent participer à la prise de décisions et avoir leur mot à dire dans la formulation et l'évaluation des politiques et programmes.

- *Information, données et recherche*

La disponibilité des ressources nécessaires, comme les études sur les disparités et les inégalités entre femmes et hommes et les données ventilées selon le sexe, en vue de la formulation des politiques et programmes.

L'expérience montre bien que l'aptitude à s'occuper des questions d'égalité entre femmes et hommes n'est pas innée. Il appartient donc aux institutions ou organisations de la cultiver en élaborant des plans ou programmes qui leur permettent de fixer des cibles réalistes, de définir les responsabilités et de mobiliser les soutiens nécessaires.

## 5. Conclusions

Dans son principe, la stratégie de prise en compte des sexospécificités ne souffre guère d'ambiguïté. Cependant, à en juger par l'expérience, il peut se révéler difficile à mettre en œuvre dans certaines circonstances. On a tenté dans le présent document de mieux cerner le sens d'une approche soucieuse d'égalité entre femmes et hommes, ses incidences dans la pratique et de dégager des angles d'attaque d'une analyse approfondie dans divers contextes.

Au cours de la dernière décennie, il est apparu clairement que l'on ne saurait garantir la prise en compte des sexospécificités en l'absence d'une ferme volonté institutionnelle et d'efforts systématiques dans l'application de la stratégie. A cette fin, il faut identifier les perspectives sexospécifiques dans tous les secteurs et problèmes relevant du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les angles d'attaque possibles des diverses activités entreprises. Pour exploiter ces angles d'entrée et attirer l'attention sur les perspectives sexospécifiques identifiées, il est nécessaire d'appliquer différentes stratégies, comme on a essayé de le montrer dans le présent document dans un certain nombre de contextes bien déterminés.

Comme il est souligné dans le *Programme d'action de Beijing*, une analyse selon le sexe est la condition *sine qua non* de la prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes. L'analyse des perspectives sexospécifiques devrait faire partie intégrante de toute analyse, ou à tout le moins être menée parallèlement à celle-ci, au besoin. Ce type d'analyse, loin d'être réservé aux seuls spécialistes des questions de sexospécificités, doit associer tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Les stratégies de renforcement des capacités institutionnelles appropriées aux fins de l'analyse selon le sexe et de la prise en compte de perspectives sexospécifiques doivent comporter des programmes de renforcement des compétences et des lignes directrices et des exemples de pratique optimale.

Il reste cependant qu'une analyse pointue ne suffit pas en soi à assurer une meilleure prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes. La volonté des hauts responsables et l'instauration de mécanismes de responsabilité sont essentielles pour la prise en compte véritable des perspectives sexospécifiques. L'expérience montre qu'il est sans intérêt d'élaborer des programmes de formation, des principes directeurs et autres instruments faute d'engagement ferme en faveur de l'égalité entre les sexes et de stratégie de prise en compte des sexospécificités. Il faudrait entreprendre d'encourager, de faciliter et de récompenser les efforts tendant à privilégier les perspectives sexospécifiques.

Il est important de mobiliser les décideurs, de rechercher des alliés, de définir les responsabilités, d'établir des liens avec les organisations qui poursuivent les mêmes objectifs, d'identifier les ressources disponibles et d'atteindre les publics spécifiques ciblés. On a beaucoup appris depuis que la question de la prise en compte d'une perspective sexospécifique a été examinée pour la première fois à l'échelle internationale, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut davantage tirer ensemble les leçons du passé pour opérer les changements nécessaires, en particulier aux niveaux politique et institutionnel, et identifier et éliminer les obstacles qui continuent d'entraver la prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes.

L'un des principaux enseignements tirés des efforts tendant à mettre en œuvre la stratégie de prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes est que l'adoption d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines du développement social est décisive pour réaliser l'égalité entre les sexes, tout autant que pour atteindre d'autres objectifs importants. Un développement durable axé sur l'individu ne sera possible que pour autant que les perspectives sexospécifiques soient identifiées et prises en compte comme parties intégrantes de tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc essentiel de relever les défis liés à l'adoption d'une perspective sexospécifique si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.

## NOTES

<sup>1</sup> Comme toujours dans les débats internationaux, il convient de s'entendre sur la définition des termes utilisés. Par exemple, d'aucuns pensent qu'adopter une perspective sexospécifique consiste à transformer toute entreprise (études, programmes, réunions, etc.) en une initiative ayant pour objectif l'égalité entre la femme et l'homme. Adopter une perspective sexospécifique à l'occasion d'une réunion consacrée aux mesures requises pour contrôler la diffusion des armes légères, ce n'est pas s'écarter du but originel des débats. Il s'agit plutôt, au cours de la réunion, de se demander, notamment, si les femmes et les hommes partagent le même point de vue sur les armes légères; s'ils sont touchés de la même manière par la prolifération des armes légères; et s'il est possible d'amener les femmes à participer davantage à la lutte contre la diffusion des armes légères.

<sup>2</sup> Diane Elson, *Gender Budget Initiative: Background Papers*, Londres : Secrétariat du Commonwealth, 1999), p. 12 et 13; <http://www.thecommonwealth.org/gender/gender/index1.htm> (des liens hypertexte vers les budgets et des documents en ligne sont proposés au bas de la page consacrée à l'initiative lancée par le Commonwealth pour un budget soucieux d'égalité entre femmes et hommes).

<sup>3</sup> Voir « Gender and Integrated Water Resources Management: Issues Paper ». Etabli par le PNUD pour le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC, en prévision de sa vingt et unième session, tenue à Bangkok, du 16 au 20 octobre 2000.

<sup>4</sup> Cette observation est inspirée des « Questions générales pour les chercheurs », formulées par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et affichées sur le site Web dont l'adresse figure dans la note ci-après. Des questions d'approche et de méthodologie plus spécifiques peuvent, bien entendu, se poser selon la discipline de recherche et le thème considérés.

<sup>5</sup> Gender and Biodiversity Guidelines, CRDI. Voir [http://www.idrc.ca/biodiversity/tools/gender1\\_e.cfm](http://www.idrc.ca/biodiversity/tools/gender1_e.cfm).

<sup>6</sup> CRDI, « Evaluation des réformes des politiques sociales, Initiative du programme du CRDI : soutien des recherches équitables pour les deux sexes ». Voir <http://www.idrc.ca/sovdev/research/gender.html>.

<sup>7</sup> On s'est largement inspiré pour cette section d'une série de « notes de synthèse » consacrées à la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans le domaine de la statistique par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme au Département des affaires économiques et sociales.

<sup>8</sup> On s'est inspiré ici du document *Institutional Review of the WID Capability of the Government of Bangladesh*, Ministère de la femme et de l'enfance, Gouvernement bangladais, 1998.





